



Indivision après divorce

Par **choupette04250**, le **18/10/2013** à **08:17**

Bonjour,

Je suis divorcée , nos biens sont en indivision, (mariée sous la communauté), je ne sais pas s'il vaut mieux vendre (et l'argent sera bloqué chez le notaire en attendant) ou bien de nous mettre d'accord sur le montant des biens de chacun avant? Un probable acquéreur veut signer un projet de compromis de vente.

Quels risques, peut représenter une vente maintenant?

j'ai pensé a une situation qui durera encore longtemps et annulera la possibilité de la vente totale du bien, car mon ex mari en garde une partie a usage professionnel!

Je précise que je règle une partie d'un prêt, et que la situation pénalise mon budget mensuel lourdement.

Quels conseils pouvez vous me donner afin de régler dans un temps rësonnable cette situation. CDT Choupette